

Alain DELOIN

Instruction du dossier :

Paris, le 11 juillet 2024

■■■■■■■■■■
■■■■■■■■■■ CLA242186

Saisine N°24009810

(à rappeler dans toute correspondance)

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre courriel reçu le 5 juillet 2024 aux termes duquel vous sollicitez la communication du courrier adressé à la société Veesion le 6 juin 2024 et ayant fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat.

En application de l'article L.311-2 du code des relations entre le public et l'administration, le droit à communication des documents administratifs ne s'applique pas aux documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration. En l'espèce, la Présidente de la CNIL ayant retiré sa décision dans l'attente d'échanges avec la société et de la fin du recours auprès du Conseil d'Etat, celle-ci est donc toujours en cours.

Il résulte de ce qui précède que la CNIL ne peut donner une suite favorable à votre demande de communication des documents sollicités. Conformément aux dispositions de l'article R. 343-1 du CRPA, vous avez la possibilité de contester la présente décision dans un délai de deux mois suivant sa notification en saisissant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) par lettre, télécopie ou par voie électronique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Karin KIEFER
Directrice

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la CNIL sont conservées et traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits Informatique et Libertés en s'adressant au délégué à la protection des données de la CNIL via un formulaire en ligne ou par courrier postal. Pour en savoir plus : www.cnil.fr/donnees-personnelles.

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la CNIL sont conservées et traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits Informatique et Libertés en s'adressant au délégué à la protection des données de la CNIL via un formulaire en ligne ou par courrier postal. Pour en savoir plus : www.cnil.fr/donnees-personnelles.